DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBRÉE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Lundi 19 octobre 2026
à 20h30

Date de convocation :
le 13/10/2026
Date d'affichage :
le 13/10/2026.

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture d'**ILLE-ET-VILAINE** au titre du contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500614-20261027-99_DE_04_2_1910-DE

REUNION N°08/2026
DATE 19/10/2026
DELIBERATION N°04

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE
Légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur TRAVERS Joël, Maire

Étaient présents :
TRAVERS Joël, LEGRAND Maryvonne, CHEDEMAIL Daniel, SANIARD Franck, DUFRENE Mickaël, BODIOU Evelyne, FERRÉ Anita, BORDAIS Emmanuel, GODELOUP Manuella, BRETON Magali, CHAMALBIDE Christian, TAVERNE Cédric

Pouvoirs : LOTH Martial donne pouvoir à CHEDEMAIL Daniel

Absente excusée : MOREAU Marie-Cécile, COURTAIS Stéphanie, LOTH Martial

Secrétaire de séance : BORDAIS Emmanuel

OBJET : CONVNETION GÉNÉRALE DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG35

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion 35 concernant le renouvellement de la convention concernant les missions facultatives. La commune qui est déjà utilisatrice des missions « traitement informatique des salaires et indemnités » et « médecine préventive » souhaite en assurer la continuité et recourir aux autres missions proposées, si besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Le Maire
Joël TRAVERS

MAIRIE de LA CHAPELLE-ERBREE (I.-et-V.)